



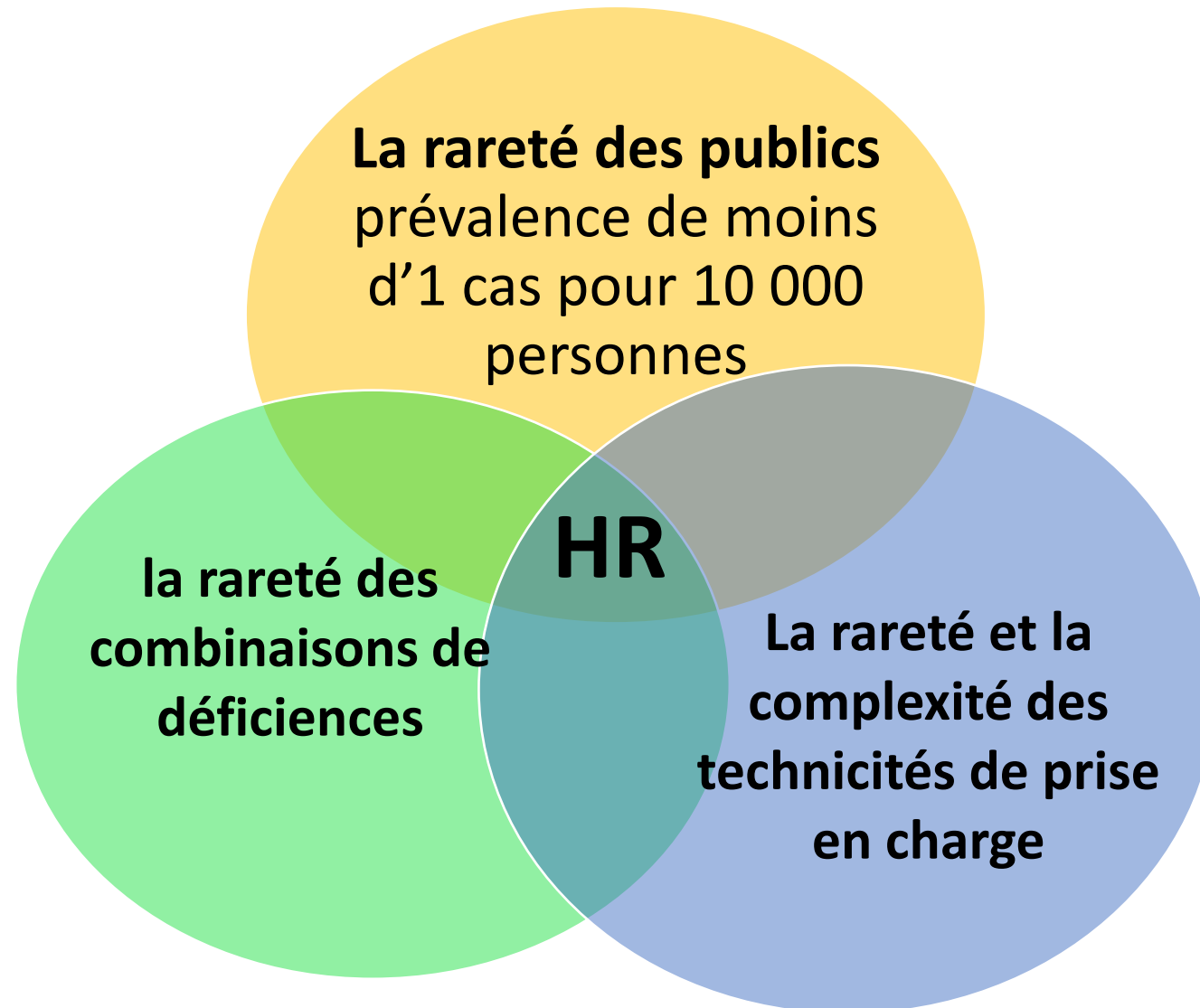
# Présentation de l'Équipe Relais Handicaps Rares Centre - Val de Loire (ERHR CVL)

# Le handicap rare

**Sont atteintes d'un handicap rare (article D.312-194 loi de janvier 2002) les personnes présentant l'une des configuration de déficiences ou de troubles associés entrant dans l'une des catégories suivantes :**

1. L'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave ;
2. L'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ;
3. L'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ;
4. Une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience ;
5. L'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle que :
  - a. Une affection mitochondriale ;
  - b. Une affection du métabolisme ;
  - c. Une affection évolutive du système nerveux ;
  - d. Une épilepsie sévère.

# Une situation de handicap rare



# Le dispositif intégré handicap rare (DIHR)

L'intégration vise à réduire la fragmentation des dispositifs sanitaires et sociaux, pour permettre un accès facilité aux différentes prestations sanitaires et sociales au niveau du territoire. (HAS 2014)

Le dispositif intégré handicap rare vise à garantir une réponse harmonisée et collective à toute personne en situation de handicap rare, quel que soit son mode d'entrée dans le dispositif de prise en charge et d'accompagnement.

# Les missions de l'ERHR:

- ✓ Mobiliser l'ensemble des acteurs autour des situations de handicaps rares et éviter les ruptures de parcours des personnes.
- ✓ Orienter la personne et sa famille vers le bon interlocuteur : un rôle d'interface entre les ressources spécialisées et les ressources de proximité selon le principe de subsidiarité.
- ✓ Évaluer les capacités et les difficultés de la personne en situation de handicap rare,
- ✓ Conseiller et appuyer les professionnels pour l'élaboration d'une stratégie d'intervention globale.
- ✓ Apporter un appui à la formation, l'information et la connaissance.
- ✓ Définir l'état des lieux des ressources et besoins du territoire, les synergies pour formaliser et animer le réseau local.

# C'est à dire....

- Intervention sans notification MDPH
- Sollicitation directe par les familles et les professionnels
- Pour tout âge de la vie
- Interventions modulaires selon les principes de subsidiarité, de pédagogie du doute et du questionnement

# Procédure d'une demande :

Les familles, professionnels et des structures peuvent solliciter directement l'ERHR.

Cheminement de la demande :

- L'accueil de la demande
- La qualification de la demande en réunion (HR ou pas ? )
- L'évaluation des besoins
- Le plan d'action
- La réalisation du plan d'action
- La mise en veille et la clôture du dossier
- ...et la ré interpellation si nécessaire

# L'ERHR Centre-Val de Loire

- L'ERHR est pilotée par 3 associations :

APF France Handicap (gestionnaire), la Fédération des Aveugles de France, l'Association André Beulé.

- Un pilotage à plusieurs niveaux : national, inter régional, régional.

- Composition de l'équipe ERHR au 01/06/2019:

- 0,5 ETP référente de parcours : Mélissa Grenon
- 0,5 ETP référente de parcours : Aurore Marinault (en congé maternité, remplaçante : Alexandra Gomez)
- 0,6 ETP assistante administrative : Marie-Laure Labastire
- 1 ETP responsable de service : Maryline Koerper
- 1 ETP CDD chargée de mission développement réseau et partenariats : Laurie Wagnon



# Contacts

- Par mail : [centrevaleloire@erhr.fr](mailto:centrevaleloire@erhr.fr)
- Par téléphone au **02.19.05.19.97**

**Merci à tous pour votre attention.**



**Des questions ?**